

XII

Le contexte du voyage de 1686-1687



En 1686, la guerre des pelleteries bat son plein. Les Français s'opposent avec force à l'offensive commerciale des Anglais et des Iroquois qui veulent détourner de Michillimakinac le commerce des pelleteries vers les colonies anglaises. En représailles contre le raid anglais commandé par Radisson au Fort Bourbon où avaient été saisis 8 hommes et vingt milliers de castors, en juin 1686, le chevalier de Troyes, ayant comme lieutenant Le Moyne de Sainte-Hélène et Le Moyne d'Iberville, s'empare du fort Monsipi (Hayes) à la Baie de James. Puis, «Le 3 juillet, Sainte-Hélène et de Troyes, avec soixante hommes, capturent le fort Rupert, (...) pendant que d'Iberville avec treize Canadiens s'empare d'un bâtiment amarré au rivage.»¹ À l'automne, d'Iberville s'empare du navire le Young, puis du Churchill arraisonné par deux prisonniers canadiens qui se trouvaient à bord¹.

Puis, «En novembre 1686, Dongan expédie un premier groupe de trente traiteurs vers Michillimakinac, qui sont capturés et pillés par La Durantaye, à la tête d'un détachement de deux cents Français et Sauvages. Un second contingent, détaché en décembre sous le major Patrick MacGregor, rencontre, en mai suivant, à l'ouest de lac Érié,

Tonty et ses Illinois, qui les dispersent avec pillage de leurs effets. (...) En juin, (1687) l'armée expéditionnaire est prête, forte de 930 miliciens, et de 400 Sauvages domiciliés dans la colonie. De Montréal, le 17 du mois, Champigny prend les devants avec 15 canots.»²

C'est la guérilla. De part et d'autre, on s'empare de marchandises, on dévaste des villages, on exécute sommairement des présumés traîtres et Amérindiens capturés. On fait des prisonniers iroquois qui se retrouvent sur les galères de Louis XIV. Le tout sur fond de guerres tribales et d'impératifs commerciaux. Cette période trouble est aussi marquée par le massacre de Lachine, la nuit du 4 au 5 août 1689: «... profitant d'une pluie violente, quinze cents Iroquois traversent le fleuve au pied du lac Saint-Louis et investissent les demeures endormies...»³

François Frigon participa-t-il à ces raids? Peut-être. Le voyage de traite de 1686 n'a peut-être pas eu lieu: «... à Montréal, (le gouverneur Denonville) empêche toute sortie des coureurs de bois et, par les Onontagués, réussit à capturer quelques infracteurs.»⁴

De plus, l'ordonnance de Denonville du 29 janvier 1686 stipule: «À l'égard de la traite des Illinois, comme nous ne sommes pas suffisamment informés des intentions de Sa Majesté pour savoir si elle est seule accordée au S. de la Salle, en attendant que nous aïons reçu les ordres de Sa Majesté, nous défendons qu'aucun s'approche du fort de Saint-Louis plus près de 5 lieues.»⁵

Selon le contrat de traite, 26 mai 1686, DeFay promettait à nos voyageurs de «leur faire délivrer et mettre en mains à Montréal dans le temps du mois prochain qu'ils voudront deux congés de monsieur de la Salles gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de la Louisiane, signé de lui». L'ordonnance du gouverneur Denonville est datée de janvier. Il est donc possible qu'ils aient obtenu les deux congés de traite mentionnés au contrat. Mais Frigon et associés ont-ils pu faire la traite avec les Illinois, le fort Saint-Louis étant devenu inaccessible?

Par ailleurs, «En septembre, l'ordre est transmis aux Français de l'Ouest et aux Sauvages alliés de se tenir prêts à se joindre à une expédition contre les Iroquois.»⁶ Dans l'hypothèse où François Frigon ait obtenu son congé de traite, qu'il ait été présent dans l'Ouest lorsque l'ordre y est arrivé et qu'il ait participé aux raids comme coureur de bois milicien, quels avantages pouvait-il en tirer? Les miliciens étaient-ils bien payés? Ils ne l'étaient pas: «Depuis la création d'une milice régulière en 1669, tout Canadien de 16 à 60 ans devait servir en temps de guerre; il fournissait nourriture, armes et habillement; et il ne touchait aucune solde.»⁷ Il y avait probablement quelques exceptions pour la nourriture. En effet, un indice nous est donné dans le «Mémoire de la depance faite par

1- Gustave Lanctot, Histoire du Canada, du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713, Librairie Beauchemin, 1963, pp. 127-128.

2- Lanctot, p. 138.

3- Lanctot, p. 144.

4- Lanctot, p. 127.

5- Archives de la province de Québec, *Ordonnances, commissions, etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par Pierre-Georges Roy, volume deuxième, L'Éclaireur Limitée éditeur, 1924, pp. 138-139.

6- Lanctot, p. 127.

7- Marcel Trudel, Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, HMH, cahiers du Québec, collection histoire, 2001, p. 202.

le sieur de la Durantaye aux Outaouïacs pour le service du Roy et l'exécution des ordres de Monsieur le Général de la Barre les années 1683-1684. Scavoir: ... pour nourriture de deux hommes que je suis obligé de prendre le 20e novembre pour aller de la baye des puants à Missilimakinac ayant receu ordre de M. de la Barre de deffendre le d. lieu de Missilimakinac qu'il me marquoit devoir estre attaqué l'Iroquois lesquels furent nourris a mes frais pendant 6 mois: 300 sols.»⁸ Il ne réclame pas de solde pour ces deux hommes, seulement un remboursement de dépense pour la nourriture. Les hommes n'avaient pas de salaire, ils se payaient parfois à même le butin arraché à l'ennemi. Ce qui est confirmé par l'ordonnance de Denonville du 29 janvier 1686 «...de se saisir desdits déserteurs (et coureurs de bois illégaux)...et de piller leurs castors et autres marchandises...»⁹

Donc, si le voyage de 1686-1687 a eu lieu, il fut certainement très périlleux. Les marchandises valaient 7 109 l., incluant les congés de traite. En cas de perte, le marchand DeFay en assumait le sixième. Pour une perte totale, le marchand aurait donc assumé 1 185 l. et les associés Frigon/Desrosiers/Bellefond, le reste, soit 1 481 l. chacun. Sommes considérables que les associés auraient pris de longues années à rembourser au marchand.

Dans le prochain article, il sera question de la rentabilité du voyage de traite de 1686-1687.

8-P.-G. Roy, Bulletin de recherches historiques, vol. 29-30, p. 49.

9-Archives de la province de Québec, *Ordonnances, commissions, etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par Pierre-Georges Roy, volume deuxième, L'Éclaireur Limitée éditeur, 1924, p. 139.



REVUE DE PRESSE

Georges E. Frigon (93)

Hommage à Huguette Frigon



Voici un extrait de l'article intitulé *Le regard porté vers l'avenir*, publié le 20 août dernier dans le *Nouvelliste*, sous la plume de Marie-Ève Lafontaine. Mme Lafontaine rendait hommage à Huguette Frigon qui a travaillé longtemps et avec ténacité à la création du lieu historique le *Village du bûcheron*, à Grandes-Piles.

«Le regretté M. Perreault et sa femme, Mme Huguette Frigon, ont été honorés, hier, au coeur du Village du bûcheron, l'oeuvre de leur vie, qui est aujourd'hui une des principales attractions touristiques de la Mauricie. "C'était simple, plein de coeur et sincère", raconte Mme Frigon au sujet de cet hommage.

«Mme Frigon était émue de revenir dans le Village du bûcheron auquel elle a consacré une bonne partie de sa vie. Elle se souvient des débuts, d'une petite exposition au troisième étage d'une grange. "En 1978, on a fait un musée en haut de la grange. C'était tout petit, mais on était fiers", se souvient-elle. En 1981, grâce à l'ancienne Consolidated-Bathurst, la cookerie a été construite. Depuis, plusieurs bâtiments ont été ajoutés dont, entre autres, la limerie, l'écurie, le moulin à scie et la charbonnière.

«Ce petit village d'une autre époque a su attirer une foule d'Européens. Il était particulièrement populaire lors des années 1992 à 1997. "La meilleure année, ce fut 1996. On avait eu 500 autobus d'Européens et on avait dépassé les 50 000 visiteurs. On a eu jusqu'à 32 employés", raconte Mme Frigon. Le Village compte maintenant 24 employés.

«Depuis, les visiteurs sont moins nombreux. Il semblerait que les voyages organisés ne sont plus aussi populaires. Les gens se déplacent en plus petits groupes. "Maintenant la mode, c'est de voyager en petits groupes. Avant, les autobus étaient toujours pleins. Maintenant, il y a 20 ou 30 personnes par autobus. Il y a aussi plus de passants. C'est intéressant les passants parce qu'ils ont le temps", note Mme Frigon.

«À la lumière des projets en gestation, la dame assure que son mari aurait été heureux. "Le Village, c'était sa vie. On y a consacré beaucoup d'argent et beaucoup de temps. On ne pensait jamais que ça deviendrait aussi gros."

«Le lieutenant-gouverneur du Québec, Lise Thibault, a assisté à l'hommage rendu à M. Viateur Perreault et à Mme Huguette Frigon. Elle en a profité pour visiter les lieux. "Je suis toujours émerveillée de constater comment il y a de personnes chez nous qui prennent soin des choses, des gens et de l'histoire."»



On voit ici Mme Thibault en train de planter un arbre en compagnie de Mme Huguette Frigon